Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20261103-2026_8_05-DE

MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2026-8-05

Séance du 3 novembre 2026

Date de convocation : 26 octobre 2026

Membres en exercice :	**19**
Présents :	**16**
Procuration :	**3**
Votants :	**19**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le trois novembre 2026.

L'an deux mil vingt-six, le trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire – Mmes LAGADEC Marylène - M. MAZE David - M. MERCIER Tristan - M. LE JEUNE Clément , adjoints - M. SIMON Bernard – Mme BERNARD Nicole – Mme DESNOS Annie – Mme GRIJOL Guénaëlle – M. INISAN Pierre-Yves – Mme LE BORGNE Nathalie – M. MOTREFF Pierre-Yves – M. RIOU Hubert – Mme ROZEC Véronique - M. HENRY Patrick – Mme MARY Gaëlle.

Etaient absents : M. BOSSARD Pierre a donné procuration à Mme Annie DESNOS – Mme CORLOSQUET Karine a donné procuration à Mme Marylène LAGADEC - Mme VOGT Dorothéa a donné procuration à Mme Gaëlle MARY.

Secrétaire de séance : M. MERCIER Tristan

Régularisation foncière LE CARPONT

Il s'agit de régulariser une affaire foncière au lieu-dit Le Carpont entre la commune, l'indivision Riou, M. Kerbiriou Pierre-Yves, Mme MEAR Amandine, M. QUILLION Philippe.

Il a été constaté qu'une voie communale, utilisée depuis de nombreuses années, empiète en partie sur des propriétés privées.

La régularisation foncière consiste à mettre en conformité la propriété du terrain avec la réalité de la route existante avec comme objectif de clarifier la situation juridique pour l'ensemble des riverains.

Un projet de division foncière a été dressé dans cette affaire par le cabinet de géomètre OLLIVIER de Lesneven. Il apparaît :

- Un projet de cession par la commune à l'Indivision RIOU pour 100 m²
- Un projet de cession par l'Indivision RIOU à la commune pour 654 m²
- Un projet de cession par la commune à M. KERBIRIOU Pierre-Yves et Mme MEAR Amandine pour 446 m²
- Un projet de cession par la commune à M. QUILLION Philippe pour 417 m²
- Un projet de cession par M. QUILLION Philippe à la commune pour 467 m²

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20261103-2026_8_05-DE

Ces cessions se feront à titre gratuit. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à régulariser et signer tous documents nécessaires.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

MAIRIE de PLOUIDER
29 (Finistère)